

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SEPT FEVRIER  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-sept heures trente  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 21 février 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 17**

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

**Absents et excusés : 06**

Mmes, MM. BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

**Pouvoirs : 03**

Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur BERGER Jean-François
Madame LEFANT Myriam	à	Madame ROSSET Emmanuelle
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

### D\_2025\_02\_04

#### CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ELECTRICIEN AUX SERVICES TECHNIQUES DE MORZINE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des postes autorisés et des effectifs réalisés modifié le 23 janvier 2025,

Considérant qu'un poste d'électricien aux services techniques de Morzine a fait l'objet d'un transfert au sein du palais des sports, conformément à la délibération D\_2025\_01\_03 du 23 janvier 2025,

Considérant la volonté de conserver aux services techniques de Morzine les effectifs nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions et plus particulièrement certaines spécialités à la fois pour le bon entretien des bâtiments et des installations communaux mais également pour l'organisation des événements et animations qui se tiennent sur le territoire,

Il ressort qu'un poste d'électricien est primordial pour le fonctionnement des services techniques de Morzine et qu'il convient donc de créer un poste pour compenser le transfert visé précédemment.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste permanent d'électricien au sein des services techniques de Morzine, du cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet, ouvert aux titulaires et aux contractuels,

DIT que le tableau des postes autorisés sera modifié en conséquence,

OCTROYE les budgets nécessaires à cette évolution,

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 05 mars 2025.

La secrétaire de séance,  
**Marie-Paule MARULLAZ.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,  
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---